

Saint-Vincent-de-Tyrosse, le **13 DEC. 2019**

Préfecture des Landes
Monsieur le Préfet
24 Rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN

Nos réf : 19-D03626

Dossier suivi par : Jean Claude OLLIVIER

Téléphone : 05 58 72 21 23

jean-claude.ollivier@cc-macs.org

Objet : Porter à connaissance - Désensablement chenal du boucarot

Monsieur le Préfet,

J'ai le plaisir de vous informer de notre intention de réaliser les travaux d'entretien du chenal du boucarot situé à l'entrée au port de Capbreton. L'ensablement dans le chenal nécessite en effet de réaliser des travaux rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers du port. La zone du chenal étant incluse dans le périmètre d'entretien de l'arrêté préfectoral relatif aux travaux de désensablement du lac d'Hossegor, ces travaux seront exécutés en application de l'arrêté n°40-2016-00509.

En particulier, les travaux se feront selon les dispositions prévues par le dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement pour la restauration du trait de côte et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor, déposé en Décembre 2016, qui stipule que :

- Le dragage d'« Entretien » du chenal du boucarot et du canal d'Hossegor sera réalisé avec des moyens identiques à ceux utilisés pour le dragage « Restauration de l'Etat cible », à savoir une drague aspiratrice stationnaire,
- Les matériaux extraits seront valorisés comme matériaux de réensablement de la plage de la Savane sur la commune de Capbreton. L'objectif principal sera de lutter contre l'érosion du trait de côte,
- Techniquement et stratégiquement, les périodes de régalaage des matériaux s'opèreront avant la saison estivale pour faciliter la mise en œuvre des produits et préparer les plages pour l'arrivée des estivants.

Nous attirons votre attention sur une contrainte injustifiée de période de travaux mentionnée par l'arrêté préfectoral n°40-2016-00509 : « les travaux Entretien du Chenal du Boucarot & Canal d'Hossegor auront lieu d'octobre à février pour une durée totale de 5 mois maximum ». Si



on se réfère au dossier de demande d'autorisation, cette période était une suggestion et il semblerait qu'il n'y ait pas de contraintes environnementales ou opérationnelles majeures à effectuer ses travaux jusqu'au mois de mars.

L'extrait de demande d'autorisation, page 19 à 30/321, relatif aux points précédemment listés est joint à ce courrier.

Concernant les sédiments à draguer, noter que deux prélèvements ont été réalisés et analysés en août 2018 pour certains paramètres établis par les arrêtés suivants :

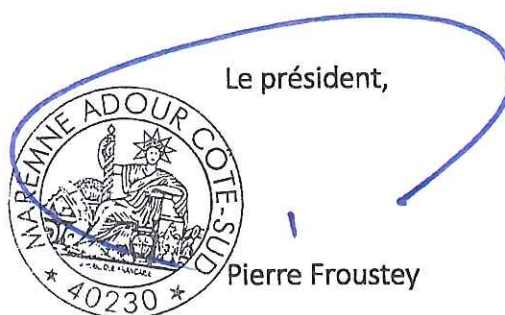
- Interministériel du 14/06/2000 fixant les niveaux de référence à prendre en compte lors d'une analyse de sédiments marins ou estuariens présents en milieu naturel ou portuaire
- Du 09/08/2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou de canaux (remplaçant et modifiant l'arrêté du 14/06/2000)
- Du 23/12/2009 et du 17/07/2014 complétant l'arrêté du 09/08/2006 – relatif au TBT
- Du 08/02/2013 complétant l'arrêté du 09/08/2006 – relatif au HAPs
- Du 17/07/2014 complétant l'arrêté du 09/08/2006 – relatif au PCBs

Les résultats d'analyses ont été confrontés au référentiel de qualité de sédiments marins ou estuariens présents en milieu naturel ou portuaire défini par l'arrêté du 09 août 2006. Tous les résultats d'analyse sont inférieurs au niveau N1 : l'impact potentiel d'une opération (de dragage et/ou de rejet des sédiments) peut être d'emblée jugée neutre ou négligeable, les teneurs étant « normales » ou comparables au bruit de fond environnemental.

Il est prévu de débiter les travaux courant février afin de les terminer avant fin mars.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,



Pierre Froustey



2.2. Technique de dragage

2.2.1. Restauration « Etat cible »

Le dragage « Etat cible » sera réalisé au moyen d'une drague aspiratrice stationnaire* (Figure 5). Il s'agit d'une drague stationnaire (DAS) à élinde* papillonnante par câble.

Cet engin flottant est équipé d'une propulsion hydraulique (HYDRARMOR) servant uniquement à l'aide à la manœuvrabilité.



Figure 5 : Illustration d'un dragage portuaire à l'aide d'une DAS 10 pouces et conduite flottante

L'outil de dragage est muni d'un désagrégateur* et d'une pompe de dragage à débit variable. Elle est équipée d'un système de pompage avec prise d'eau à la mer et recirculation à partir du produit refoulé. Une fois déstructurés et mélangés à l'eau, les matériaux dragués sont aspirés au travers de la tête de l'outil, passent au travers de la conduite d'aspiration et de la pompe qui y est intégrée pour ensuite être évacués vers la canalisation de refoulement. Selon les données granulométriques du site, on considère en première hypothèse, que la concentration de la mixture aspirée sera composée de 12% de sables / 88 % d'eau.

Il est important de noter ici qu'à partir des moyens mobilisables pour l'opération, le rendement de dragage moyen théorique estimé est de 80 m³/h de sédiments bruts extraits environ, en considérant une telle concentration de mixture. Ce rendement théorique sera pris comme 1^{ère} hypothèse pour l'estimation des impacts qui sera faite dans la suite du dossier.

2.2.2. Dragage d' « Entretien »

2.2.2.1. Partie Sud du Lac d'Hossegor

Le dragage d'« Entretien » sera réalisé au moyen d'outils mécaniques de type travaux publics (pelle mécanique ou buteur -Figure 6).



Figure 6 : Illustration des différents outils de dragage mécanique

2.2.2.2. Chenal du Boucarot & Canal d'Hossegor

Le dragage d'« Entretien » du chenal du Boucarot et du canal d'Hossegor sera réalisé avec des moyens identiques à ceux utilisés pour le dragage « Restauration de l'Etat cible », à savoir une drague aspiratrice stationnaire*.

2.3. Transfert des matériaux

2.3.1. Restauration « Etat cible »

Les matériaux dragués sont utilisés pour le réensablement de la plage de « La Savane » sur la commune de Capbreton.

Pour ce faire, ils sont transférés par l'intermédiaire de canalisations et de pompes relais, permettant de refouler les sédiments sur de plus longue distance.

Le système qui sera mis en place pour transférer le sable peut être scindé en 5 parties :

❖ **Canalisation amovible amont :**

La canalisation sera en PEHD PN10, DN400 mm ou inférieure. Elle fera le lien entre la pompe relais de dragage et la canalisation fixe du système. Elle devra être ajustable au positionnement du relais et de la drague ; pour se faire elle sera bridée et devra être lestée afin de stabiliser la canalisation lors de coup de béliers éventuels.

La canalisation devra être amovible jusqu'à une longueur maximale de 1600 ml.

❖ **Canalisation fixe amont :**

A partir du sud de la plage Chêne Liège (au niveau de la promenade longeant le canal) la canalisation sera fixe. D'une longueur de 150 ml, elle sera en PEHD PN10 DN 400mm et sera ancrée au niveau des brides. Elle longera la promenade côté canal jusqu'au poste principal.

❖ **Poste principal :**

Il sera situé au niveau de la cale d'embarquement située à 100 m au sud de la plage Chêne Liège.

Il sera équipé de pompes type Warman Weir Minerals SHG ou FLYGT H5000, spécialement conçues pour le pompage de liquide très abrasifs. Elles seront immergées afin de limiter les nuisances sonores. Le débit devra être compris entre 250 et 500 m³/h avec régulateur de vitesse et système anti-bélier, afin de protéger le système et limiter la sédimentation dans la canalisation.

❖ Canalisation fixe aval :

La canalisation sera fixée à la promenade côté canal afin de ne pas gêner la circulation piétonne et cyclable. D'une longueur de 1500 ml environ, elle sera également en PEHD PN10 DN 400 mm. Elle sera connectée au siphon existant au niveau du Té en attente. Une plaque pleine devra être posée au niveau du poste de refoulement existant afin que les eaux transférées ne remontent pas dans le poste.

❖ Canalisation existante :

La canalisation existante est en PEHD PN10 DN 400 mm et d'une longueur totale (y compris siphon) de 970 ml environ.

❖ Canalisation amovible aval :

De Même que la canalisation amovible amont, cette canalisation devra être ajustable aux besoins de rechargement du sable dans les casiers. Elle sera en PEHD PN10 DN 400 mm ou inférieure. Elle sera posée à même le sol et devra donc être lestée selon les besoins.

❖ Total :

Au total, l'opération de refoulement représente :

- **La fourniture et pose de 1670 ml environ de canalisation fixe en PEHD PN10 DN 400 mm**
- **La fourniture et pose de 1900 ml maximum de canalisation amovible en PEHD PN10 DN 400 mm**
- **La réalisation d'un poste de refoulement.**
- **La fourniture et pose de postes intermédiaires (booster ou poste relais) selon nécessité.**

L'étanchéité des conduites est réputée parfaite et sera régulièrement contrôlée pendant la totalité du chantier.

Note : La présence des conduites entre le lac d'Hossegor et le Bypass de la plage « Notre Dame » est temporaire car limitée à la période de dragage soit environ 6 mois (Cf. Planning § 2.5).

L'itinéraire potentiel des conduites de refoulement est présenté en **Figure 7** en page suivante.



Figure 7 : Itinéraire potentiel des conduites de refoulement des matériaux dragués

Note : Le transfert des matériaux dragués par les conduites de refoulement nécessite la mise en œuvre d'un poste de refoulement au niveau de la cale d'embarquement située à 100 m au sud de la plage Chêne Liège et de postes intermédiaires (booster ou poste relais) sur le linéaire. Ce matériel assure une reprise des produits contenus dans la conduite et garantit, lors des transits sur de grandes longueurs, une parfaite fluidité des produits dragués.

Il sera équipé de pompes type Warman Weir Minerals SHG ou FLYGT H5000 (ou équivalent), spécialement conçues pour le pompage de liquide très abrasifs. Elles seront immergées afin de limiter les nuisances sonores. Le débit devra être compris entre 250 et 500 m³/h avec régulateur de vitesse et système anti-bélier, afin de protéger le système et limiter la sédimentation dans la canalisation.



Figure 9 : Positionnement potentiel du poste au niveau de la cale d'embarquement pour le refoulement des matériaux désensablés

Les booster (**Figure 10**) seront alimentés par un groupe électrogène et nécessiteront un grutage (poids estimé à 8 tonnes) lors de leur installation.



Figure 10 : Exemple de pompe de relevage auxiliaire « booster »

2.3.2. Dragage d' « Entretien »

2.3.2.1. Partie Sud du Lac d'Hossegor

Les matériaux extraits lors des dragages d'entretien sont transportés à l'aide de tombereau et/ou de tracto-benne.



Figure 11 : Illustration des moyens de transport des matériaux extraits par le dragage mécanique

2.3.2.2. Chenal du Boucarot & canal d'Hossegor

Les matériaux extraits seront également utilisés pour le réensablement de la plage de « La Savane » sur la commune de Capbreton. Pour ce faire, ils seront aussi transférés par l'intermédiaire de canalisations et d'une pompe relais. Le linéaire des conduites de refoulement sera le suivant :

- **Sortie de la drague aspiratrice stationnaire - Bypass Plage « Notre Dame » - Longueur variable** : Les conduites sont identiques et installées de la même façon que lors des travaux pour la « Restauration de l'Etat cible », à même le sol, le long du canal d'Hossegor et sur le quai du Vieil Adour ;
- **Bypass Plage « Notre Dame »** : Il permet le passage des matériaux dragués sous le chenal du Boucarot. La conduite de refoulement est directement branchée au siphon du bypass. En amont de cet ouvrage, une pompe relais est installée afin de permettre de maintenir un débit satisfaisant ;
- **Bypass Plage « Notre Dame » - Plage « La Savane » - Capbreton – 850 m / Absence d'emprise au sol** : Les conduites de refoulement sont déjà présentes sur cette partie du linéaire. En effet, la commune de Capbreton les utilise dans le cadre du réensablement de ses plages (Estacade, Centrale et Prévent).

Dans le cadre de ces travaux, une seule pompe relais est nécessaire pour le maintien du débit dans les conduites de refoulement. Celle-ci est localisée juste quelque mètre en amont du siphon du bypass.

2.4. Devenir des sédiments

2.4.1. Restauration « Etat cible »

Afin de lutter contre l'érosion du trait de côte de la plage de La Savane, les matériaux dragués seront déposés sur la plage de La Savane. Une méthodologie « souple » a été retenue, soit :

- Réalisation de petits casiers à l'aide du sable de la plage ;
- Rejet du sable dans ces casiers ;
- Régalage du sable par un bull une fois les casiers pleins ;

2.4.2. Dragage d' « Entretien »

2.4.2.1. Partie Sud du Lac d'Hossegor

Les matériaux extraits seront valorisés comme matériaux de réensablement des plages du lac d'Hossegor (plages Chêne Liège, Blanche et du Parc). Les objectifs seront les suivants :

- Lutter contre l'érosion des plages du lac d'Hossegor en conservant les plages actuelles et leurs pentes ;
- Augmenter la largeur de la plage sèche en haut de profil (environ 20 – 30 m).

La **Figure 12** et la **Figure 13** présentent les différents profils de réensablement des plages du lac d'Hossegor.

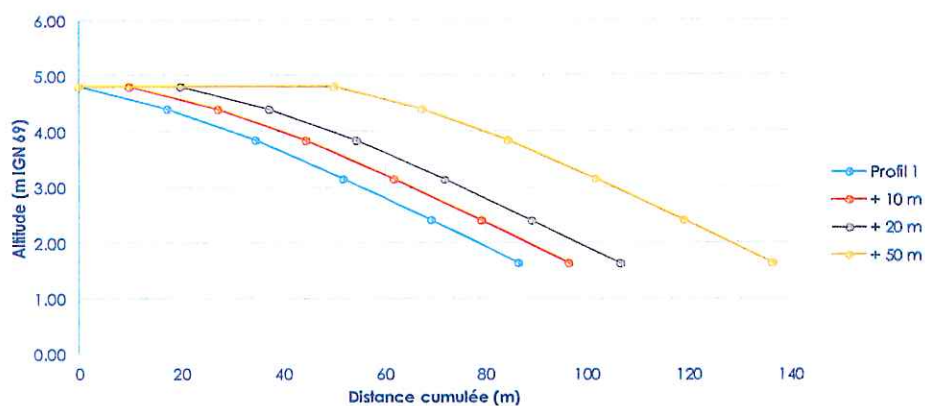


Figure 12 : Présentation des différents profils de réensablement pour les Plages Chêne Liège et Blanche

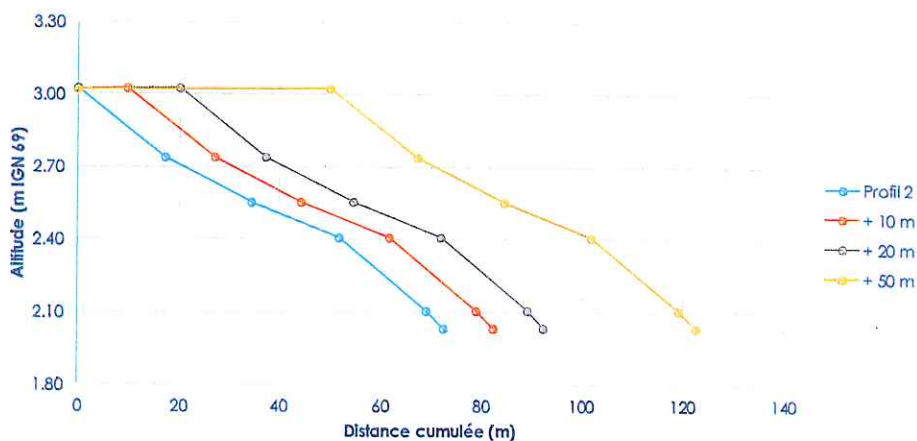


Figure 13 : Présentation des différents profils de réensablement pour la Plage du Parc

Le SIVOM Côte Sud souhaite gagner une surface sèche d'environ 25-30 m au maximum afin de ne pas dénaturer le site (trop grande étendue de plage à marée basse). Les volumes nécessaires pour le réensablement des plages sont les suivants :

- Plage Chênes Lièges et la plage Blanche : 90 000 à 95 000 m³ ;
- Plage du Parc : 5 000 à 6 000 m³.

Concrètement, les matériaux seront déposés successivement en tas sur les différentes plages. Une phase de régalage* sera menée dans la foulée à l'aide d'un bull. Techniquement et stratégiquement, les périodes de régalage* des matériaux s'opèreront avant la saison estivale pour faciliter la mise en œuvre des produits et préparer les plages pour l'arrivée des estivants.

2.4.2.2. Chenal du Boucarot & Canal d'Hossegor

Les matériaux extraits seront valorisés comme matériaux de réensablement de la plage de La Savane sur la commune de Capbreton. L'objectif principal sera de lutter contre l'érosion du trait de côte. La méthodologie employée pour la gestion des matériaux sur la plage est un régalage des sables en sortie de la conduite de refoulement à l'aide d'engins de chantier type « Travaux publics ».

2.5. Planning prévisionnel des travaux

La détermination de la période de réalisation des travaux est soumise à différentes contraintes détaillées dans le **Tableau 2**.

Paramètres	Période sensible	Période de moindre contrainte
Usages professionnels du lac d'Hossegor (ostréiculture)	Novembre - Décembre	Janvier - Octobre
Usage ludique du lac d'Hossegor (plaisance, club nautique, etc.)	Mai - Septembre	Octobre - Avril
Biologique (faune & flore)	Avril - Septembre	Octobre - Mars
Utilisation du Bypass et des conduites de refoulement enterrées par la commune de Capbreton	Avril - Mai	Juin - Mars
Usage ludique des plages de Capbreton (La Savane) et du lac d'Hossegor (Chêne Liège, Blanche et du Parc)	Avril - Septembre	Octobre - Mars

Tableau 2 : Analyse des périodes de dragage et de valorisation des matériaux

A la lecture du **Tableau 2**, trois niveaux de contraintes ont été déterminés :

- ⇒ **Contraintes fortes** : Pas de dragage : **Avril - Septembre** ;
- ⇒ **Contraintes modérées** : Dragage autorisé sauf dans la zone des parcs ostréicoles : **Novembre - Décembre** ;
- ⇒ **Contraintes faibles** : Dragage autorisé : **Octobre - Mars**.

Sur la base de données précédentes (rendement effectif de l'outil de dragage, localisation des volumes à draguer et période de dragage) et en tenant compte des volumes de dragage « Restauration de l'état Cible » (130 000 à 160 000 m³), un planning de réalisation du dragage a été déterminé (**Tableau 3**).

Opération de dragage du lac d'Hossegor

	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars							
	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S01	S02	S03	S04	S05	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	
Notification du marché à l'entreprise	x																															
Période de préparation.																																
bathymétrie avant-travaux																																
Etudes d'exécution (Note hydraulique, Plans)																																
AR Engins, installation chantier																																
Travaux de dragage																																
Réalisation des travaux de dragage																																
Topo/Bathymétrie après travaux																																
Replètement des installations																																
Travaux de refoulement/regalage																																
Plages du lac																																
Plage de la Savane																																
Mise en place du reposoir pour avifaune																																
Fourniture du reposoir																																
Mise en œuvre																																

Tableau 3 : Planning prévisionnel des travaux « Restauration de l'Etat cible » du lac d'Hossegor

Les travaux « Restauration de l'Etat Cible » sont envisagés entre Septembre 2017 et Mars 2018 pour une durée totale de 7 mois (Compris période de préparation).

Dans le cadre des travaux de dragage d'« Entretien », le planning de réalisation du dragage a également été déterminé (Tableau 4).

	Année N					Année N+1						
	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
ACTIVITES PRINCIPALES												
Période de préparation + mobilisation du matériel												
Dragage de la partie Sud du lac												
Réensablement des plages du lac d'Hossegor												
Dragage du chenal du Boucarot & Canal d'Hossegor												
Réensablement de la plage de La Savane de Capbreton												

Tableau 4 : Planning prévisionnel des travaux de dragage d'entretien du lac d'Hossegor

Les travaux « Entretien » seront envisagés :

- *Partie Sud du lac d'Hossegor : Les mois de Septembre-Octobre ou de Janvier-Février pour une durée totale de 2 mois maximum.*
- *Chenal du Boucarot & Canal d'Hossegor : D'Octobre à Février pour une durée totale de 5 mois maximum.*

NOTE : Les travaux d'entretien de la partie Sud du lac d'Hossegor et ceux du chenal du Boucarot & Canal d'Hossegor ne seront pas réalisés lors d'une même année.

2.6. Montant prévisionnel des travaux

Les travaux sont estimés, uniquement pour la « Restauration de l'Etat cible », à un montant prévisionnel d'environ **3 M€ HT**, recouvrant les opérations de dragage du lac d'Hossegor, de transfert par conduite de refoulement et de valorisation à travers le réensablement de la plage de la Savane de la commune de Capbreton.